

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 19 AVRIL

L'instruction primaire

Dimanche, M. Lockroy jetait des chiffres éloquentes et que nous ne pouvons contredire, surtout en ce qui concerne les 434 millions actuellement consacrés à l'instruction primaire. Quant à celui qui figurait à ce chapitre, sous la restauration, nous n'avons pas le temps de le contrôler : il est indéniable qu'il existe entre les deux chiffres une différence énorme ; mais 30,000 fr. pour 36,000 communes, un peu moins de 4 fr. 50 pour chacune, nous semble bien peu et nous avons cru constater que l'habile conférencier a l'imagination aussi vive que la parole.

En tous cas il aurait été bon de citer les chiffres atteints sous l'Empire, époque à laquelle ils arrivèrent à une somme respectable.

Le chiffre de 131 millions est-il bien justifié (pratiquement parlant) et n'aurait-on pas obtenu des résultats identiques et peut-être supérieurs avec une somme un peu moindre ?

La laïcisation a creusé un bien gros trou dans tous les budgets et dans celui de l'instruction primaire surtout.

Avant que l'opportunisme eut fait à son confrère le radicalisme cette concession, chaque ville d'une certaine importance comportait généralement deux écoles, l'une dirigée par des instituteurs, l'autre par des Frères. Chacun envoyait ses enfants à celle qui lui plaisait et cela constituait un régime que nous appelons celui de la liberté.

Oui, mais c'était la liberté pour tous, et avec le radicalisme il ne faut pas de ça. On décida donc que toutes les écoles seraient laïcisées, quitte aux Frères de la Doctrine chrétienne à se pourvoir, à leurs frais, des locaux et du matériel qui leur seraient nécessaires. C'était bien heureux qu'on leur permit encore d'enseigner.

De telle sorte que des citoyens qui paient leurs contributions subviennent aux dépenses de l'instruction laïque dont ils n'usent pas et sont obligés, en outre, de se saigner à blanc pour faire doner à leurs enfants l'éducation de leur choix.

C'était déjà jolii an point de vue de la liberté ; mais il restait encore à faire quelque chose : on proscrivit du programme l'instruction religieuse. Seulement, comme par un manque de logique que nous n'approfondirons pas plus que nous ne nous en désolons, les radicaux sont les premiers à faire donner à leurs enfants l'éducation religieuse qu'ils ont reçue eux-mêmes, il ne resta de tout ce désarroi opportuno-radical qu'une besogne inutile et surtout coûteuse.

Puis, comme c'était avec l'argent des contribuables qu'on marchait, on voulut faire grand et l'on fit grandiose. Dans des communes infimes on construisit des palais pouvant contenir dix fois le nombre d'élèves qu'ils étaient destinés à recevoir. Ces bâtiments coûtaient des prix fous et coûtent encore fort cher à entretenir. Là où l'on a dépensé 50,000 fr., on aurait pu faire très suffisant avec 30,000 et il aurait été plus profitable d'employer le surplus de la somme en rente 3 0/0 à améliorer la situation de l'instituteur, en élevant son traitement. La dépense n'eût pas été plus forte et le résultat eût été plus humain.

Nous sommes les premiers à réclamer qu'on nous mette à la hauteur de nos voisins sous le rapport de l'instruction, mais en respectant nos libertés et ménageant nos finances.

Or, atteinte à la liberté de conscience et gaspillage des finances, les radicaux n'ont donc pas été dans cet ordre d'idées les hommes de bons sens et de raison que dit M. Lockroy.

Nous verrons qu'ils ne l'ont pas été sur d'autres points.

JEAN DASSY.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier sous la présidence de M. Carnot.

Ils se sont entretenus des diverses lois que le Parlement aura à examiner après le vote du budget de 1893. Ils ont décidé de demander la mise à l'ordre du jour : au Sénat, du projet de loi sur les sociétés, et, à la Chambre, du projet de loi sur le Crédit agricole.

M. Bertrand, avocat général à la Cour de cassation, est nommé procureur général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Tanon, nommé président de chambre à la Cour de cassation.

Pendant la suspension des relations diplomatiques avec la République de Saint-Domingue, les intérêts français sont confiés au consul d'Espagne.

Le Conseil va demander à la commission sénatoriale des finances de tenir séance demain jeudi à deux heures.

LE BARREAU DE PARIS

Le conseil de l'ordre, présidé par M. Du Buit, s'est réuni hier, à deux heures, pour statuer sur les cas de MM. Léon Renault et Albert Grévy, sénateurs, un instant compromis, à propos des fameux chèques Thierrée, dans l'affaire de corruption de fonctionnaires qui s'est dénouée dernièrement en cour d'assises.

MM. Léon Renault et Albert Grévy sont poursuivis pour infraction aux règles professionnelles.

M. Léon Renault et M. Grévy ont comparu devant le conseil de l'ordre, revêtus de leurs robes d'avocat.

D'après les principes, la décision devait rester secrète.

A la dernière heure, nous apprenons, bien que la délibération ait été tenue secrète, que, vu ce fait avoué qu'ils ont reçu et encaissé les chèques du Panama, portés sur la liste Thierrée, il les condamne l'un et l'autre à la peine de trois mois de suspension.

La décision du Conseil de l'ordre fait grand bruit.

Au moment où il quitte sa robe, M. Léon Renault annonce qu'il va interjeter appel de la sentence devant la Cour.

Cette condamnation, c'est là sa gravité, frappe non seulement les avocats en cause, mais elle touche moralement tous les hauts panamistes compromis à un titre quelconque dans l'affaire de corruption.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Anvers, 18 avril.

Six cents grévistes parcourent les bassins et attaquent les travailleurs. De la passerelle d'un bateau les grévistes ont jeté des briques au capitaine. La police refoule les manifestants, sabre au clair et revolver au poing.

Une grande effervescence règne dans les bassins. Les grévistes empêchent les ouvriers de travailler ; ils emploient les moyens les plus violents. Ils montent sur le pont de la ville et jettent les engins de déchargement à l'eau.

Au bassin n° 4, une violente bagarre a eu lieu entre la police et les grévistes ; plusieurs agents et grévistes ont été blessés.

Les capitaines se promènent sur le bord de leurs navires le revolver au poing ; d'autre part, de nombreux vols se commettent.

Dans la paine Van-Schoonbake, la police a arrêté des grévistes. Un gréviste a eu l'oreille emportée par un coup de sabre.

Les réservoirs de pétrole sont gardés par l'artillerie de la garde civique. On bat le rappel dans les rues, en ce moment, pour la garde civique.

Bruxelles, 18 avril.

Les miliciens des classes de 1888 et 1889 ont été rappelés d'urgence cette nuit. Ceux qui se trouvent dans le rayon de la frontière ont été envoyés à Gand.

La majorité de la commission des 21 s'est prononcée en faveur du vote plural.

En séance de la Chambre, M. Beernaert propose de fixer au lendemain la discussion du rapport de la commission.

Bruxelles, 18 avril, soir.

L'avocat Edin nel Picard a été arrêté pour excitation à la rébellion.

Les deux chefs socialistes Egels et Gillain ont été également arrêtés.

Le syndicat des garçons de café a décidé la grève.

Le parc de Saint-Gilles, faubourg de Bruxelles, est occupé par les troupes, afin d'empêcher le meeting qui devait avoir lieu.

Les manifestants s'y rendent, mais sans armes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 avril 1893

L'impression générale est bonne sur le marché. Les rentes sont bien tenues ainsi que les valeurs. L'influence des grands établissements de crédit se fait sentir.

Le 3 0/0 ouvre à 96 05, s'élève à 96 25 et clôture à 96 17, Le 4 1/2 reste à 106 90.

On cote la Banque de France à 3,920 fr. Les nouveaux prêts se sont élevés au Crédit Foncier à 205,358,213 fr. en 1892. L'action est à 975.

La Société Générale, dont l'assemblée a produit un excellent effet, cote 470.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 762. Le Comptoir National d'Escompte est en bonne tendance à 505.

L'action des Immeubles de France se maintient à 490. On détache le 10 mai un coupon de 12 50.

Les actions nouvelles du Comptoir des Fonds Nationaux jouissant des mêmes droits que les anciennes, le cours moyen entre 740 et 300 devait donner 620. Mais l'action a fait immédiatement 630. Ajoutons qu'il se détache en mai un coupon de 25 fr.

Les obligations des Ateliers et Chantiers de la Loire ont un marché actif à 464 fr.

Les obligations du Chemin de fer National de l'Equateur qui rapportent 25 fr. par an se négocient au cours de 400 fr.
Les Chemins Economiques sont fermes à 427 50.

CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 19 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 13°
Ce matin, à 8 h.		+ 15°
Midi,	750 mm	+ 26°
Hausse	2 mm	
Baisse	4 mm	
Température minima de la nuit		+ 10°

Ecole de Cavalerie

La liste des sous-officiers de cavalerie, admissibles aux examens de l'Ecole de Saumur, après les épreuves écrites, a été arrêtée à 132. Le chiffre des admissions définitives sera de 80 environ.

Promotions de sous-officiers

Par décret en date du 14 avril, les trois sous-officiers élèves-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant :

- M. Vauchez, du 3^e régiment de dragons. — Est affecté au 13^e régiment de dragons.
- M. Malhomé, du 1^{er} régiment de spahis. — Est affecté au 8^e régiment de hussards.
- M. de la Jaille, du 12^e régiment de hussards. — Est affecté au 23^e régiment de dragons.

Assises de Maine-et-Loire

Tirage du jury pour le 2^e trimestre 1893

JURÉS TITULAIRES

- MM.
- Benjamin Tailet, négociant, à Cholet.
 - Jules Béni, propriétaire, au Lion-d'Angers.
 - Louis Gabilard, propriétaire, à Feneu.
 - Alexandre Charon, adjoint, au Plessis-Gram-moire.
 - Jacques Gandicheau, maire, à Passavant.
 - Fortuné Chevallier, architecte-voyer, à Cholet.
 - Comte Henri de la Croix de Castries, conseiller général, au Louroux-Béconnais.
 - François Boutin, maire, à Artannes.
 - François Pinquet, propriétaire, à Trelazé.
 - Paul Rambault, ex-pharmacien, 12, rue de la Préfecture, à Angers.
 - Benjamin Sabin, forgeron, à Nyoiseau.
 - Adolphe Parage, ancien notaire, 38, rue Saint-Jacques, à Angers.
 - René Chéré, meunier, à la Boissière-sur-Evre.
 - Augustin Lepillier, propriétaire, 3, place de Lorraine, à Angers.
 - Cyprien Breton, notaire, à Varennes.
 - Lucien Beaussier, propriétaire, place des Halles, à Angers.
 - André Delaleu, propriétaire, au Vaudeloay.
 - Alphonse Normandine, propriétaire, à Ba-gneux.
 - Paul du Puy, propriétaire, à Courléon.
 - André Naveau, propriétaire, au Champ.
 - Joseph Jamain, épicer, au Pin-en-Mauges.
 - René Chantoiseau, adjoint au maire, à Ver-nantes.
 - Jules Vallée, propriétaire, à Faye.

Emile Germond, négociant, 5, quai Ligny, à Angers.
 Louis Chantreau, propriétaire, à Allonnes.
 Alexandre Vaillant, propriétaire, à Brigné.
 René de Romain, propriétaire, à la Possessionnière.
 Pierre Buridard, marchand de bois, à la Méniltrie.
 Charles Homberg, propriétaire, à l'Hôtelierie-de-Flée.
 Auguste Charpentier, propriétaire, à Cholet.
 Louis Blanchard, régisseur, à la Chapelle-du-Genêt.
 Jean Chauveau, propriétaire, à Blaison.
 Louis Langevine, sans profession, à Verneuil.
 Arthur Richou, propriétaire, à Feneu.
 Edouard Dehargues, sans profession, à Bangé.
 Victor Cosbron, propriétaire, à Montjean.

JURÉS SUPPLÉANTS

Félix Périn, ancien juge de paix, 2, rue du Collège, à Angers.
 Henri Rousseau, pharmacien, 54, boulevard Ayrault, à Angers.
 Georges Servain, docteur-médecin, 16, rue Desais-Papin, à Angers.
 Emmanuel Triquier, marchand de chaussures, 14, rue Millet, à Angers.

Procès-verbal de la séance de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur du 15 avril 1893.

Le samedi 15 avril 1893, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures s'est réunie à huit heures du soir, salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents: MM. Forge, Frenzer, Achille Girard, Goblet, Hutrel, Mignon, Picherit, Sabatier, Sourdeau, Bourguignon.

M. Chapin s'était excusé par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Sous-Préfet, qui devait présider cette séance d'installation, a également prévenu qu'il lui était impossible de s'y rendre.

La séance est ouverte par M. Vinsonneau, ancien vice-président.

M. Achille Girard, ancien secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Il est ensuite donné lecture à la Chambre d'une lettre de M. le Sous-Préfet autorisant l'installation des nouveaux membres élus, et la formation du nouveau bureau.

En conséquence, MM. Mignon, Sourdeau et Forge, anciens membres réélus, MM. Chapin, Hutrel, Frenzer et Goblet, nouveaux élus, suivant ladite lettre de M. le Sous-Préfet constatant la régularité des élections du 8 janvier 1893, sont déclarés installés membres de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur.

La loi (art. 9 du décret du 3 septembre 1851) ordonne le renouvellement du bureau de la Chambre. Il y a donc lieu de procéder à la nomination d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire-trésorier.

Après dépouillement du scrutin, sont nommés :

MM. Achille Girard, président; E. Sabatier, vice-président; Bourguignon, secrétaire.

M. Vinsonneau cède le fauteuil de la présidence au nouveau président, assisté du vice-président et du secrétaire.

M. Achille Girard remercie en quelques mots ses collègues de l'honneur qu'ils lui font en l'appelant au poste de président. Il compte sur leur concours dévoué pour continuer l'étude des questions qui intéressent l'industrie et le commerce de la contrée, puis il demande, avant de lever la séance, si les membres de la Chambre n'ont pas quelques questions pressantes sur lesquelles il serait urgent de se prononcer.

M. Mignon explique à la Chambre qu'il a appris que l'Administration du chemin de fer d'Orléans avait l'intention de replacer, dans la façade de l'ancien bâtiment de la gare des voyageurs à Saumur, l'horloge qui y était autrefois.

Il demande que la Chambre émette un vœu tendant à ce que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans abandonne ce projet et établisse l'horloge en question sur le côté sud de l'ancien bâtiment, de façon qu'elle puisse être vue dès la place du Roi-René et tout le long du pont Napoléon.

Le public pourrait avec cette légère amélioration se rendre un compte plus exact de l'heure du chemin de fer.

Après échange de quelques observations sans importance, la Chambre donne son approbation à l'idée de M. Mignon et prie en conséquence son président de faire personnellement une démarche près de l'ingénieur en chef du chemin de fer d'Orléans pour obtenir ce résultat.

La Chambre maintient à l'unanimité sa résolution antérieure de se réunir une fois par mois, et fixera son jour de séance à la prochaine réunion.

Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

Théâtre de Saumur

Des affiches ont annoncé une représentation qui doit être donnée ce soir mercredi sur notre scène. On jouera une comédie en 3 actes, *Monsieur chasse*, et une pièce de Molière, *le Malade imaginaire*.

Ces deux œuvres en elles-mêmes méritent bien les honneurs d'un public choisi. Quant à l'interprétation, il suffira de nommer Talbot, sociétaire de la Comédie-Française, et M^{lle} Marie Kolb, pour être certain du succès.

Hannetonnage obligatoire

Les préfets viennent d'être autorisés à rendre le hannetonnage obligatoire, tout faisant craindre, cette année, une invasion considérable de ces dévorants coléoptères (les hannetons, bien entendu).

Des arrêtés vont être pris sous les peines prescrites pour le défaut d'échenillage.

L'éclipse de soleil

L'éclipse de soleil qui s'est produite dimanche n'a excité qu'un faible intérêt dans le public, mais elle a été étudiée avec succès et un zèle remarquables à l'Observatoire de Paris.

Le feu dans les bois

L'enquête à laquelle s'est livrée la gendarmerie de Geennes au sujet du dernier incendie dans les bois de M. de Terrebasse n'a donné aucun résultat.

On sait seulement que le feu a pris dans deux endroits à la fois et a dévoré une dizaine d'hectares de brandes et bois de toutes sortes.

Les dégâts sont estimés à 1,500 fr. pour M. de Terrebasse et à 120 fr. pour M. de Jourdan. Tout était assuré.

L'influenza

Nous sommes presque tous, ou grippés ou influencés, souvent les deux.

On lira donc avec intérêt la consultation suivante prise par un de nos confrères parisiens à une célébrité médicale :

« A mon avis, ces maladies proviennent de la température anormale que nous traversons en ce moment.

» Les muqueuses ont, en effet, besoin d'humidité et vous avez pu constater, comme moi-même, qu'elle fait tout à fait défaut.

» Il en résulte qu'on respire mal et qu'on est atteint par la grippe. De plus, tout le monde croit que le moment est venu de se découvrir et de prendre des vêtements plus légers.

» Or, les matinées et les soirées sont fraîches, et il arrive qu'on passe brusquement d'une température chaude à une température froide, ce qui, évidemment, n'est point fait pour maintenir l'organisme en bon état.

» Je n'estime pas néanmoins qu'au point de vue sanitaire, on puisse avoir des craintes sérieuses au sujet de la sécheresse. Et puis, n'est-il pas probable que la pluie va tomber ?

» Ce serait là, véritablement, un grand bien pour nos agriculteurs, qui, eux, attendent avec impatience la pluie bienfaisante qui fera pousser leur récoltes.

» Il n'est pas douteux, a dit un autre distingué docteur, que le retour offensif de l'épidémie d'influenza, qui sévit actuellement, ne soit dû, en partie tout au moins, à la température excessive que nous avons subie et à l'extrême sécheresse de la terre.

» Il est certain que les microbes que la pluie a, pour ainsi dire, enfouis dans le sol, montent dans l'air avec la poussière et se répandent, par les voies respiratoires, dans notre organisme.

» Je ne crois pas qu'au point de vue hygiénique, on puisse rien redouter de la sécheresse. »

Adjudication

Le lundi 1^{er} mai, à 2 heures, il sera procédé, à la Préfecture de Maine-et-Loire, à l'adjudication au rabais, en cinq lots, des fournitures ci-après nécessaires aux services de la maison centrale de Fontevault.

1^{er} Lot. — Chanvres et étoupes de chanvre filés à sec pour trames ou chaînes; dépense évaluée à 12,000 fr.

2^e Lot. — Chanvres et étoupes de chanvre filés au mouillé; dépense évaluée à 20,000 francs.

3^e Lot. — Fils de lin, étoupes de lin, fils mixtes, filés à sec; dépense évaluée à 11,000 francs.

4^e Lot. — Fils de lin, filés au mouillé; dépense évaluée à 4,000 fr.

5^e Lot. — Cotons filés, retors; dépense évaluée à 3,000 fr.

Chacun de ces lots devra être soumissionné à part et sera adjugé isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Préfecture de Maine-et-Loire (1^{re} division), soit à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

Les grèves à Angers

Grâce à l'excellence et à la rapidité de nos moyens d'informations, nous pouvions, dès hier, annoncer à nos lecteurs les événements de la matinée, à Angers, dans nos dernières nouvelles.

Nous disions qu'à six heures un escadron de dragons et toutes les forces de la police et de la gendarmerie avaient surveillé la rentrée du matin à la manufacture Bessonneau.

Voici la suite des événements de la journée:

A 11 heures, le mouvement des grévistes s'accroît beaucoup vers l'usine Bessonneau; une foule compacte se presse dans le Mail et aux alentours. Les ouvriers qui sortent pour l'heure du déjeuner sont accueillis par les cris de: « Vive la grève! »

A ce moment-là, on voit le citoyen Meunier se promener au Mail, en bérêt.

Sa présence est très commentée.

Midi et demi. — C'est l'heure de la rentrée aux ateliers. La foule est encore plus grosse, mais un escadron de cavalerie stationne sous les armes, ainsi que les gendarmes à cheval, dirigés par le commandant et le capitaine de gendarmerie, pour maintenir le bon ordre.

Aussitôt rentrés, les ouvriers de l'usine Bessonneau sont entrés en pourparlers avec leur patron, mais les conditions qu'ils posaient n'ayant pas été acceptées, ils ont décidé de cesser tout travail, et se sont préparés à sortir.

Les grévistes ne demandaient pas autre chose.

Mais la troupe, craignant des suites plus graves, s'est opposée à cette sortie. L'escadron de cavalerie a mis sabre au clair et poussé une

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Une hêche est dissimulée sous ses vêtements; il la prend et se met à la besogne. Cinq ou six mottes de terre sont enlevées. Rien! il creuse encore. Se serait-il trompé? Non, l'instrument rend un son métallique et refuse de s'enfoncer plus avant; le bienheureux coffre est là, il va s'en saisir.

Un léger bruit se fait entendre du côté de la maison d'habitation. Le voleur se cache; si on allait lui arracher son trésor? Mais ce n'est rien. Il revient, se baisse, oh! un coffret qui rouffirme trente mille francs en billets de banque n'est pas lourd à porter, surtout quand on a peur de se le voir enlever.

Cependant le prudent Théophile prend le temps de remplir le trou qu'il a fait et de remplacer à peu près les mottes de gazon; plus tard on s'apercevra de la soustraction, mieux il s'en trouvera. Il a regagné le mur d'enceinte. Une minute et il est près de sa compagne.

— Enfin vous voilà, beau chevalier. Jamais,

en vous attendant, je n'ai trouvé le temps aussi long. Cet aveu doit vous flatter.

— Paix! répond Théophile.

Maintenant que le coup était fait, il sentait comme un remords de conscience.

— C'était tout ce qu'elle possédait, murmure-t-il à mi-voix. Demain la pauvre enfant sera réduite à la mendicité.

— Eh bien! et nous, sommes nous donc assez riches pour faire cadeau de trente mille francs à cette péronnelle? S'il faut qu'elle demande l'aumône, qu'elle la demande. Pendant que nous souffrons, elle jouissait, qu'elle souffre maintenant: c'est à notre tour de jouir.

— Après tout, ce qui est fait est fait, si j'étais assez naïf pour aller reporter ce coffre...

— Quelle bonne idée! Allez-y donc, mon ami, allez-y bien vite. Cette fois, on vous punira, et pour vous récompenser on vous enfermera pendant le reste de votre vie. La nuit... dans une maison habitée... avec escalade... rien n'y manque; mais allez donc! Voulez-vous que je sonne? ce sera plus commode.

— Nulle paix pour l'impie, il la cherche, elle le fuit; Et le calme en son cœur ne trouve pas de place. Le glaive au dehors le poursuit, Le remords au dedans le glace.

— Tenez! éloignez-vous la Maupiteux; vous

me faites horreur! Je ne vaud rien, mais vous, vous valez encore moins que moi.

— Parce que je vous conseille de reporter. Allez, cher amour, courez le dire à papa.

Ah! combien frémit son ombre épouvantée
 Lorsqu'il verra sa fille, à ses yeux présentée,
 Contrainte d'avouer tant de forfaits divers,
 Et des crimes peut-être inconnus aux enfers!

— Paix! encore une fois, maudite.

— Et maudit sur la terre
 Et maudit dans les cieux.

— Vous avez raison, la Maupiteux, nous sommes des gredins, faisons notre métier de gredins.

Et ils allongèrent le pas.

— A la bonne heure! Voilà que je vous reconnais, mon prince. Forward! En avant! toujours en avant!

Wagner ne sera pas pris,
 Tant mieux pour lui!

Et sur ce gai refrain, la noble dame voulut s'emparer du bras de Théophile, mais soit qu'elle lui inspirât en ce moment une invincible répulsion, soit qu'il se méfiât, il évita de le lui donner. Sans se déconcerter, Cécile passa derrière son compagnon, et prenant place du côté de la bienheureuse cassette, elle se fit son fidèle garde du corps.

CHAPITRE IX

LE TRAVAIL EST L'AMI DE L'HOMME. QUE DE GENS, EN CE MONDE, QUI NE VEULENT PAS AVOIR D'AMI!

Pour la première fois de sa vie, M^{lle} Solange de Cresne se trouvait seule, seule dans Paris, seule, sans ressources, sans position, sans avenir.

Une fois enfermée dans la modeste chambre d'hôtel où devait s'écouler la première nuit qu'elle passait loin de sa chère villa, elle s'agenouilla et pria.

L'infortunée jeune fille savait bien qu'il ne faut jamais tant s'abandonner à Dieu que lorsqu'il semble qu'il nous abandonne.

Sa prière fut longue et cependant elle ne demanda rien pour elle. Elle implora le Tout-Puissant en faveur de son père; elle le supplia de lui pardonner l'acte insensé par lequel il avait mis fin à sa vie, chercha presque à l'excuser, et elle se sentit moins malheureuse.

Ce pieux devoir accompli, elle s'étendit sur sa couche et s'endormit sans se demander ce qu'elle ferait le lendemain. Elle avait mis en Dieu sa confiance et elle était bien certaine de ne pas avoir en vain compté sur son appui.

En songe, elle vit sa mère qui lui tendait les

chargé sur la grille, et les a maintenus environ une demi-heure.

Pendant ce temps, la foule des grévistes était échelonnée dans le Jardin du Mail et sur la place du Champ-de-Mars; les discours allaient leur train; on parlait d'une grève générale, et l'on disait que, ce soir, les fabriques de Trélaté et les carriers allaient se joindre au mouvement.

Au moment de la charge, des cris et des huées ont été proférés avec une certaine violence.

Quelques heures auparavant, aux alentours de la Bourse du Travail, il y avait eu des pierres lancées contre les agents de police, et l'un d'eux avait été blessé au front.

Un individu qui avait tiré son couteau a été mis en état d'arrestation. Dans les groupes on entendait dire que ce soir, à l'unanimité, les grévistes réclameraient sa mise en liberté.

1 heure 1/2. — Le commandant de gendarmerie et M. le commissaire central, après une entrevue avec les ouvriers de l'usine Besson-neau, voyant leur obstination à vouloir sortir, ont fini par laisser ouvrir les portes.

La sortie a été accueillie par des cris de : « Vive la grève ! »

A 3 heures, il y a eu réunion générale à la Bourse du travail.

On nous affirme, et nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves, que M. David, conseiller municipal socialiste, aurait reçu deux dépêches, l'une de Londres et l'autre d'Allemagne. L'Angleterre lui offrirait 23,000 fr. pour soutenir et entretenir la grève, et l'Allemagne 10,000 fr.

Il paraît que M. David a refusé d'accepter.

L'état sanitaire de Poitiers

On a constaté à Poitiers, depuis le 1^{er} janvier 1893, 347 décès, dus pour la plupart à l'épidémie d'influenza qui sévit en cette ville depuis longtemps déjà.

La première quinzaine du mois d'avril a donné 60 décès.

Presque toutes les personnes décédées avaient plus de 60 ans.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 17 avril. — Marie-Joseph-Albert-Xavier Mayaud, rue de Bordeaux.

Le 18 — Madeleine Mercier, à l'Hospice; — Berthe Gabiller, rue de Poitiers.

Le 19. — Angèle-Louise Janca, quai de Limoges.

MARIAGE

Le 18 avril. — Eugène Leclerc, boursier, de Penchari (Seine-et-Marne), a épousé Léontine-Augustine-Eugénie Michel, sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 17 avril. — Charles Nivellean, cordonnier, 59 ans, célibataire, à l'Hôpital.

Le 18. — Juliette-Marie-Louise-Henriette Armide, 20 mois, rue Brault.

NOUVELLES MILITAIRES

Le colonel Trémeau

Voici en quels termes l'Official publie la nomination du lieutenant-colonel Trémeau comme sous-chef de cabinet du ministre :

« Par arrêté ministériel du 15 avril 1893, M. le lieutenant-colonel de cavalerie Trémeau, commandant en second l'Ecole d'application de cavalerie, est nommé sous-chef de cabinet du Ministre de la guerre, en remplacement du lieutenant-colonel Villers, désigné, par décision du même jour, pour être attaché à la section technique de l'infanterie. »

Les admissions à Saint-Cyr en 1895

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire viennent d'être prévenus que le ministre a fixé à 450 le nombre des élèves à admettre à cette école à la suite du concours d'admission de 1893.

Sur ces 450 élèves, 45 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de Saint-Cyr, en 1895, et probablement 80 à la cavalerie, comme les années précédentes. Il restera donc 325 sous-lieutenants pour l'infanterie de l'armée de terre.

Le chiffre des entrées, en 1893, à Saint-Maixent et à Saumur, ne diffère que bien peu de celui prévu pour Saint-Cyr. En effet, Saint-Maixent vient de recevoir 351 élèves, dont 47 sous-officiers de l'infanterie de marine, et la division d'élèves-officiers de Saumur compte 79 maréchaux-des-logis.

Jusqu'en 1890, les sous-officiers, caporaux et soldats des corps de l'armée avaient la faculté de se présenter aux examens de Saint-Cyr jusqu'à vingt-cinq ans. Les candidats qui avaient échoué au concours et qui étaient arrivés à la limite d'âge arrivaient sous les drapeaux comme appelés ou comme engagés volontaires, faisaient, au maximum, six mois de service effectif et obtenaient ensuite l'autorisation de suivre, en toute liberté, les cours du lycée ou de toute autre école.

Cette catégorie de jeunes gens n'avait rien de particulièrement intéressant : un décret du 23 novembre 1890 a donc supprimé les dispositions ci-dessus. Toutefois, des mesures transitoires permettent à certains candidats présents sous les drapeaux de prendre part aux examens jusqu'en 1894 inclus, alors qu'ils sont âgés de plus de vingt et un ans.

Ainsi, en 1893, on admit au concours les militaires âgés de plus de vingt-trois ans au 1^{er} janvier dernier. En 1894, on accordera la même faveur aux militaires qui, ayant plus de

vingt-quatre ans au 1^{er} janvier 1894, n'auront pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans au 1^{er} juillet de la même année. Les uns et les autres devront avoir accompli six mois de service réel et effectif au 1^{er} juillet de l'année du concours.

A partir de 1895, aucune dispense d'âge ne sera octroyée, et nul ne sera autorisé à concourir s'il ne justifie qu'il a eu dix-sept ans au moins et qu'il ne compte moins de vingt et un ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Il n'est nullement question, quoi qu'on en ait dit, de faire revivre ce privilège, que rien n'explique, puisque les jeunes gens qui ne remplissent plus les conditions d'âge pour Saint-Cyr ont la ressource de se préparer soit à Saint-Maixent, soit à Saumur.

Les convalescents à qui les médecins recommandent souvent des potages au tapioca demandent à quelle marque donner la préférence. Nous ne saurions trop leur recommander le « Tapioca Rils » qui satisfait les palais les plus délicats.

Dernières Nouvelles

L'AGITATION EN BELGIQUE

Collision sanglante

Hier, mardi, à Bergerhout, près d'Anvers, les grévistes, voulant pénétrer dans une fabrique de bougies, ont assailli à coups de briques les pompiers, qui ont fait feu. Il y a eu trois morts et quatre blessés.

Les grévistes ont dit qu'ils allaient chercher des armes à Anvers et qu'ils reviendraient.

On évalue à 47 les blessés de la fusillade de Mous. Le chiffre des morts est de 7.

Deux des blessés de la bagarre de Bergerhout ont succombé à leurs blessures, ce qui porte les morts à cinq.

Le bourgmestre, après cinq sommations à la suite desquelles on a tiré à blanc, fit tirer ensuite à balle. Le sauve-qui-peut fut général. La police a dispersé les manifestants à Liège.

Selon toutes probabilités, la soirée sera tranquille.

Bruxelles, 18 avril (10 h. soir). — La garde civique, la police et la gendarmerie viennent d'être licenciés, tout étant calme.

La décision du parti ouvrier

Bruxelles, 18 avril, soir. — Voici la décision prise par le parti ouvrier : « Le parti ouvrier, par l'organe de son conseil général, prend acte de l'inscription du suffrage universel dans la Constitution; constate que c'est sous la pression de la grève que la classe ouvrière a remporté sa première victoire; décide qu'il y a lieu de reprendre immédiatement le travail, mais de continuer la lutte pour obtenir l'abolition du vote plural et l'établissement de l'égalité politique. »

LES FÊTES DE NEW-YORK

Le duc de Veragua, grand d'Espagne, des-

pendant de Christophe Colomb, a été solennellement reçu par le maire de New-York, à l'hôtel de ville, magnifiquement décoré. La foule l'a acclamé chaleureusement.

Dernière Heure

Paris, 19 avril, 1 h. 15 soir.

A Bruxelles, le travail est repris dans nombre d'ateliers: il sera repris demain presque partout.

Beaucoup d'ouvriers ont également repris le travail à Anvers. Quelques industries chôment encore à Liège.

On constate une détente générale; néanmoins, des mesures de police ont été prises aujourd'hui encore, bien qu'on ne prévoie aucun désordre grave.

HAVAS.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Avril 1893

3 0/0	96 20
3 0/0 amortissable	96 70
4 1/2	106 85

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 avril 1893 :

Les Sortilèges de Pilar, par Louis Castel. — Les Portes de fer, par Louis de Hessem. — Les Cloches, par P.-A. Changeur. — La princesse O'Hana, par S.-E. Robert. — Causerie de quinzaine, par Eug. Muller. — La petite virtuose, par Fréd. d'Hainault. — Le petit Florentin, par H. de Charlieu. — Notes de musique, par Frank-Archet. — Musique, par Eug. Muller. — Illustrations par F. Lix, D. Schramm, Rivoire, H. Teuré, Desmonlins, R. Lohé, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnements, Paris : un an, 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

Marché de Saumur du Samedi 15 Avril

Froment-commerce, Phœcolitre	15 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	15 60	Veau	1 60
Méteil	12 90	Mouton	2 40
Seigle	10 25	Porc	1 60
Orge	11 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	9 —	Dindonneaux	18 —
Sarrasin	10 —	Canards	4 50
Haricots blancs	19 —	Oies	9 —
Haricots rouges	18 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	Oufs la douzaine	2 70
Noix	13 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	115 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	115 —
Son	14 —	Paille	65 —
Pommes de terre, la barrique,	5 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la colasse de 157 kilog.	46 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30 »	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 28 »	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourguil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chinon	— 110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 90
Varrains et environs	— 80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60 à 70
La Vienne	— 60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	— 36 à 40

Envoi gratis, et franco
VIN PETIT LITRE de 60
produits et recettes, pour faire
soi-même à 2 sous le litre.
Cidre, Vin, Mère, — plus
avec addition de 50 pour 0/0 on peut fabriquer Eau
de Vie à Rum, Kirsch, Absinthe. — Liqueur de
Chartreuse, Benedictine ou toutes autres. — Sirops
froids, poivrés pour sucrer tous les vins malades. —
Elixirs en poudre extra. Eau de Toilette, Eau de Seltz,
Eau de Javel, Bougie, Liqueurs, etc., etc. Demandez
le petit livre pour suite des 500 produits.
BREATHE et C^o à PRÉMONT — (Aisne.)

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la
LIQUEUR LECHAUX
(LIQUEUR DE L'ÉTOILE)
Notice intéressante gratis, renseignements
et nombreuses attestations.
Le Flacon 5 fr. franco contre mandat-poste, 6 fr.
M. LÉON LECHAUX, Pharm^o-Ch^o, BORDEAUX

ÉPICERIE NOUVELLE
E. CHAUVEAU
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR
Spécialité de Boîtes pour Baptême
Boîtes riches de luxe en parchemin
Colifrets blancs . . . depuis 1 fr. 40
— satin et peluche — 2 fr. 75
NOTA. — Boîtes avec noms et dates,
sur commande 2 jours à l'avance.
Le Gérant : G. JOUAUST

bras et comme, à l'époque où elle n'était encore qu'une enfant, elle s'y réfugiait avec amour, puis toutes deux pleuraient ensemble, mais leurs larmes n'avaient rien d'amer.

Dans le lointain, l'ombre de celui qui avait été le comte de Cresne faisait de vains efforts pour arriver jusqu'à elles, un obstacle invisible semblait s'opposer à son passage. Alors, sa mère et elle se précipitaient à sa rencontre, mais plus elles marchaient, plus l'ombre s'éloignait. Puis un sombre nuage les environna de toute part, des éclairs et des tonnerres en sortaient, il ne fit que passer, et quand l'atmosphère fut redevenue calme, ils se trouvaient tous réunis pour ne plus jamais se quitter.

Que ce rêve fut doux à l'âme de la pauvre orpheline, et comme il lui donna du courage!

— Mon Dieu! dit-elle en s'éveillant, que votre paradis est beau! Accordez-moi la grâce de le mériter.

Et quand les premiers rayons du jour naissant éclairèrent de leur faible lueur les murs nus de la chambre dans laquelle elle avait reposé, Solange avait pris un parti. Elle demanderait au travail son pain de chaque jour. Combien d'autres, avant elle, y avaient eu recours et s'en étaient bien trouvées.

Elle avait du goût, une grande habileté de doigts et confectionnait autrefois, pour le plaisir de ses amies, qui se les disputaient, de ravissantes broderies. Pourquoi n'utiliserait-elle pas aujourd'hui ce talent? Il y avait toujours des personnes riches aimant la toilette et se parant de lingeries de prix: on devait donc être à la recherche de bonnes ouvrières.

Elle se présenterait dans un magasin, le premier venu, ferait voir ce dont elle était capable, et demanderait de l'ouvrage.

— Avec du courage, se disait-elle, j'arriverai toujours à vivre. Dieu pourvoira à l'avenir.

Elle ne savait pas, la naïve enfant élevée dans l'opulence, que chaque jour voit mourir de faim et de misère des familles entières qui implorent en vain du travail.

Du travail! Il ne s'en trouve pas pour tout le monde dans notre société telle qu'elle est constituée. Du travail! mais ce sont les heureux qui en obtiennent; et encore ne sont-ils jamais certains de leur lendemain. Du travail! que de misérables ont sombré jusque dans les plus infâmes profondeurs du vice qui seraient demeurés honnêtes si on leur en avait fourni. Du travail!... Et ces mères qui, malgré l'a-

mour qui les étroit au cœur, se rendent coupables du meurtre de leurs enfants pour ne pas les exposer aux tentations qu'elles ont subies... si elles avaient eu du travail.

Oh! que les âmes nobles, généreuses, véritablement chrétiennes ne se fatiguent jamais de faire le bien. Pour un mauvais drôle qui a abusé d'elles, il y a cinquante malheureux qui ont réellement besoin, et la proportion fit-elle inverse, n'est-ce donc rien que de sauver un homme qui court au crime?

Dieu n'en demande pas tant pour racheter bien des fautes.

Du travail! Infortunée Solange! Du travail! tu vas, hélas! apprendre à tes dépens que la bonne volonté ne suffit pas pour s'en procurer.

(A suivre.)

Un bon campagnard, qui n'était jamais allé au spectacle, assiste à la représentation d'un mélodrame où le traître se cache pour assassiner sa victime.

Au moment où cette dernière entre en scène, le campagnard se lève et lui crie :

— Méfiez-vous, Madame, le vieux est caché et vous en veut!

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

A VENDRE

Sur Saisie Immobilière

EN 17 LOTS

En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

UNE MAISON

D'HABITATION

Avec ses circonstances et dépendances

Sise à Douces

Et diverses parcelles de Terre et Vigne

Situées communes de Montfort, Douces, Les Verchers et Forges.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 20 Mai 1893, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date des sept et huit février mil huit cent quatre-vingt-treize, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux février précité, volume 49, numéros 22 et 23;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Marie-Augustine Cosneau, veuve en premières nocces de M Hippolyte Moriceau, et épouse en secondes nocces du sieur Louis Pailhier, cafetier, avec lequel elle demeure à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), de lui assistée et autorisée;

Avant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

Il sera, sur et contre :

1. M. Jean Hénon, cultivateur, demeurant à Douces, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de la dame son épouse, ci-après nommée;

2. Madame Louise Véger, épouse dudit sieur Hénon, avec lequel elle demeure à Douces.

Parties saisies;

Procédé, le samedi vingt mai mil huit cent quatre-vingt-treize, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, en dix-sept lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur les époux Hénon, ci-dessus nommés.

DÉSIGNATION

Premier Lot.

Quatre ares quarante centiares de terre, situés aux Bouchettes, commune de Montfort, joignant au levant Hénon et au couchant Chevalier, portés au plan cadastral sous le numéro 186, section H.

Mise à prix..... 20 fr.

Deuxième Lot.

Une maison, située au canton des Moulins, au lieu dit Le Fourchette, commune de Douces, comprenant plusieurs chambres, grenier, cave en roc, cour, et un terrain derrière, le tout d'une contenance de cinquante-sept ares soixante-sept centiares, joignant à l'ouest un chemin.

Mise à prix..... 1,500 fr.

Troisième Lot.

Huit ares quatre-vingts centiares de terre, situés à la Marche, même commune, joignant d'un côté Delaveau, et d'autre côté Cocheau.

Mise à prix..... 30 fr.

Quatrième Lot.

Huit ares quatre-vingts centiares de terre, situés aux Dixmes, même commune, joignant au midi Proust-Beausse, au levant Fouquet.

Mise à prix..... 30 fr.

Cinquième Lot.

Six ares soixante centiares de vigne, situés à la Mongeate, même commune, joignant au levant Tuureau, au midi Grimault.

Mise à prix..... 25 fr.

Sixième Lot.

Quinze ares quarante centiares de vigne, situés à la Basse-Lande, commune des Verchers, joignant du couchant Parage et du levant Bailliard.

Mise à prix..... 60 fr.

Septième Lot.

Troize ares vingt centiares de vigne, situés aux mêmes lieu et commune, joignant d'un côté un chemin, et d'autre côté Robineau.

Mise à prix..... 50 fr.

Huitième Lot.

Dix-sept ares soixante centiares de vigne, situés au canton de la Basse-Lande, même commune, joignant au levant Mademoiselle Girard, et au midi la famille Guyon.

Mise à prix..... 75 fr.

Nouvième Lot.

Une pièce de terre, située à Châteauneuf, commune de Forges, contenant onze ares, joignant d'un côté Richard, d'un autre côté un sentier, et du couchant Boutin.

Mise à prix..... 40 fr.

Dixième Lot.

Quatre ares quarante centiares de vigne, en Porcher, même commune, joignant du couchant Parage, d'un autre côté les héritiers Bonnet.

Mise à prix..... 20 fr.

Onzième Lot.

Quatre ares quarante centiares de vigne, situés à la Garde, même commune, joignant Jouin du couchant.

Mise à prix..... 20 fr.

Douzième Lot.

Sept ares soixante-dix centiares de vigne, situés au Clos-de-la-Casse, même commune, joignant du levant veuve Ballu, au midi Cogné.

Mise à prix..... 30 fr.

Treizième Lot.

Huit ares quatre-vingts centiares de terre, en luzerne, situés en Bréchet, même commune, joignant du midi Guérineau, d'autres côtés Pécantin et Ballu.

Mise à prix..... 40 fr.

Quatorzième Lot.

Dix-sept ares soixante centiares de vigne, situés à Châteauneuf, même commune, joignant du levant Véger, du nord Sautier et Marcadon.

Mise à prix..... 80 fr.

Quizième Lot.

Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, situés au même lieu, joignant au levant Véger, au couchant Gorin.

Mise à prix..... 40 fr.

Seizième Lot.

Quatre ares quarante centiares de vigne, au même lieu, joignant Chesneau d'un côté et d'autre côté Guillon.

Mise à prix..... 20 fr.

Dix-septième Lot.

Six ares soixante centiares de vigne, situés à la Garde, même commune, joignant du levant Guérineau et du midi Gautier.

Mise à prix..... 30 fr.

Total des mises à prix : 2,440 fr.

Déclaration relative aux hypothèques légales

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-treize.

LECOY.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal de Saumur.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2^o Et au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

APPARTEMENT

A LOUER

Comprenant cinq pièces, cave, grenier et mansardes. Eau dans la cuisine. Rue Dupetit Thouars, n° 5.

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE

Aux enchères publiques

Le Lundi 24 Avril 1893

A une heure de relevée, à la salle des Ventes Mobilières, à Saumur, 55, rue d'Orléans.

D'UNE IMPORTANTE COLLECTION

De 45 Tableaux Modernes

ORIGINAUX

PAR P. PÉROT

Elève de J. NOEL, F. DAUBIGNY et PELOUZE.

Tableaux Anciens et Miniatures, études de J. Vernet, Salvator Rosa, G. Courbet, F. Daubigny, Th. Dubois, etc.

Emaux Translucides absolument inédits.

COLLECTION d'objets en cuivre poli, nickelé et ciselé ayant servi de modèles d'atelier.

Exposition publique, le dimanche 23 avril 1893, de deux heures à six heures et de huit heures à dix heures du soir.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Catalogue à la Salle des Ventes.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

MAISON, CLOS DE VIGNE ET MOULIN

DES HUNAUDIÈRES

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

Belle exposition - Facilités de paiement

S'adresser à M. Remy CATEAU, à Saint-Cyr, et à M^e BRAC, notaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 22 Avril 1893

L'Etude de M^e G. BARON,

Avoué à Saumur,

successeur de M^e Louis ALBERT.

Située précédemment rue de la Petite-Douve, n° 8, sera transférée :

Rue Dupetit-Thouars, 15

(A l'angle de la rue d'Orléans)

OCCASION

A VENDRE

Cheval de pur sang, âgé

TRÈS DOUX

Se monte et s'attelle. — Prix très modéré.

S'adresser au bureau du journal.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 18, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLE

Sapin, Chêne

Pitchpin

Pianchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas - SAUMUR

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50
Excellent vin rouge du Roussillon 0,60 et 0,70
Côtes de Bordeaux. 0,80 et 1 fr.
Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les Jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.

Salons de famille.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fouritures de Cliches et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MARI,